



La charte du Parc 2026 ⇒ 2041

## Compte-rendu 2<sup>èmes</sup> ateliers de co-écriture

du 21 novembre 2022 – Saint-Paul-en-Jarez



Ce deuxième atelier de co-écriture s'est déroulé de la même manière que le 1<sup>er</sup>, sur 2 temps de travail identiques afin de permettre au plus grand nombre d'y participer :

à 14 h : 35 participants

à 18 h : 18 participants

Suite aux ateliers du 25 octobre pour lequel un compte rendu a été transmis, les réflexions des participants ont été prises en compte par l'équipe technique pour retravailler l'ossature de la charte (distribuée à chaque participant).

- Les 5 orientations de la charte sont restées identiques
- Les 20 mesures ont pour quelques-unes d'entre elles été réécrites pour être plus claires ou mieux correspondre aux idées d'actions émises. A titre d'exemple, le néologisme « démobilité » a été supprimé.
- Certaines dispositions ont également été revues pour les mêmes raisons et de nouvelles sont apparues car suite aux travaux du 25 octobre elles semblaient manquantes. Elles sont désormais au nombre de 59.

Petite précision : les termes « Orientation, mesure et disposition » sont les termes qu'il est fortement recommandé d'utiliser par l'État, garant de la procédure de révision de la charte. Il faut donc se les approprier.

Il a été rappelé que la charte est un projet auquel chacun des signataires devra se conformer. Ce ne sera donc pas que la feuille de route du syndicat mixte du Parc mais bien ce que l'on souhaite que chacune des collectivités et l'État fasse également. Chacun contribue à l'écriture de cette charte mais contribuera aussi à sa mise en œuvre.

A leur arrivée, les participants ont choisi une orientation sur laquelle ils souhaitaient réfléchir en priorité, sachant que chacun ne travaillera ensuite que sur 2 orientations (1 heure par orientation).

La séance s'est ensuite déroulée en 3 étapes :

1. Chaque participant a été invité à se rendre à la table de l'orientation choisie pour débiter les échanges avec l'animateur de l'équipe technique du Parc et les autres participants.  
Le travail réalisé sur l'orientation, par l'équipe technique (sous forme de tableau détaillé), a été présenté par l'animateur pour ensuite échanger dans le but de recueillir des ambitions et des objectifs chiffrés qui pouvaient ensuite être spatialisés sur des cartes mises à disposition.
2. Les participants ont ensuite été invités à changer de table (donc d'orientation) selon leur préférence en fonction des places disponibles pour effectuer le même travail sur une 2<sup>ème</sup> orientation.
3. Il a ensuite été demandé à chacun de compléter un rapport d'étonnement pour recueillir le sentiment de chacun suite à l'atelier et à l'égard de la révision de la charte.
4. La possibilité de s'exprimer par oral a ensuite été proposée

Les documents joints à ce compte-rendu :

- les synthèses des échanges pour chaque orientation
- un recueil des prises de parole de fin de séance.
- une première analyse de travaux effectués réalisée par l'équipe technique après avoir pris connaissance de tous les travaux
- Pour rappel : Plan de la future charte actualisé suite aux ateliers du 25 octobre et distribuée en début de séance,

Document en annexe :

- Détail des mesures et dispositions par orientation (supports de travail de la séance du 21 novembre)



# Synthèses des échanges pour chaque orientation

## ORIENTATION 1

### Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire.

20 personnes ont contribué à définir des ambitions relatives à cette orientation.

- Objectif : jeunesse en plus des scolaires. Étendre l'éducation au territoire hors scolaire (avec les villes)
- Tous les enfants d'une classe d'âge ont eu une sensibilisation à leur territoire
- % des élèves du Pilat et de villes touchés par une action d'éducation (au sens large)
- Mettre en synergie l'ensemble des acteurs pour développer la culture commune (exemples : 1 fil thématique actuel, labellisation des manifestations / de sensibilisation culturelle)
- Espaces de discussion : conduire à une valorisation commune des actions existantes / portées par les acteurs locaux (outils de communication)
- Créer un conseil de citoyens à l'échelle du Parc // appuyer les conseils citoyens des communes
- Une formation des délégués = 100 % des délégués sensibilisés
- Développer un programme culturel basé sur les valeurs du Parc avec une valorisation des acteurs et manifestations (labellisation). Mettre en synergie avec un label culture Parc
- Une plateforme numérique
- Un événement fédérateur par an
- Réinventer les rapports entre le citoyen et la décision politique
- Les signataires de la charte partagent leur engagement / communiquent auprès de leurs habitants
- Formation de tous les élus, y compris les villes portes
- Objectif : observatoire du paysage / patrimoine industriel
- Mobiliser le centre de ressource au service de la mesure 1.2
- Parc catalyseur de valorisation des patrimoines
- Thèmes très approfondis
- Objectif : mettre à niveau nos Communes du territoire d'extension
- Coopération engagée avec 5-6 pays européens
- Valorisation : reproduction de l'expérience des nouveaux ateliers du Dorlay : 1 par EPCI / durée de la charte
- Objectif : vraie communauté d'appartenance incluant les villes = resserrer les liens
- Sur chaque projet concernant le Pilat, voir comment les villes peuvent être associées/concernées
- Raisons adhérents du syndicat mixte et non territoire Parc sur des projets concrets/patrimoine
- Doter les villes « d'obligations morales » à conduire des actions de la charte (comme les communes) label Parc
- 1 instance d'échange active : 1 réunion par an, sujets villes portes. Partage d'expérience avec communes rurales
- 1 communication commune (villes et Pilat) sur les communs territoriaux (jour de ...) : sensibilisation
- Gommer la frontière entre Pilat et villes : développer une culture commune Pilat et villes portes
- Créer un réseau de Musées Villes + Pilat avec Pass culturel
- Un label pour les villes-portes qui portent la même ambition que le territoire

Tableaux des ambitions formulées : voir ci-après



# ORIENTATION 2

## Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire

23 personnes ont contribué à définir des ambitions relatives à cette orientation.

- Feuille de route : sortie des pesticides
- Maintenir les paysages ouverts [lien avec ZAN]
- Une proportion de milieux naturels à conserver
- Re-planter des haies
- coordonner la lutte contre les EEE
- Inconstructibilité en « espace de nature »
- 0 coupes rases
- 100 % de futaies irrégulières
- 0 pesticides avant 2041 sur tout espace
- Traitement paysager zone d'extension (sites classés)
- Protection stricte des zones humides (100%)
- Connaissance préalable
- Tous projets soumis à JER (au delà des projets soumis DREAL)
- 
- Accroître les surfaces labellisées en gestion durable – forestières et agricoles (ex. PEFC existant /à créer)
- Les AOP comme outil de préservation – biodiversité et paysages
- Protéger les zones rocheuses non productives (faible intérêt économique ou l'inverse) : chirsats
- Intégrer les zones de captage dans les ZPF (voire renforcer)
- Une signalétique commune « Parc » pour les collectivités en priorité - +architecture ? Tout élément visuel
- Récompenser les intégrations paysagères réussies (artisanat, commerce...)
- Une dimension « réversibilité », renaturation pour tout projet JERCR, notamment les carrières, roche massive
- 100 % des entreprises engagées dans un plan d'action biodiversité et paysage → « labellisation » (cf. prix de l'engagement) et les faire connaître
- 100 % des collectivités engagées, des villes-portes engagées
- Les continuités écologiques préservées, maintenues et renforcées
- La chasse
- Cohérence de territoire : multi-usage et biodiversité
- Plus de boisements gérés en pl./coupes rases

**ORIENTATION 2 : Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire**

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Echanges entre élus	Commentaire technique
2.1	Inconstructibilité stricte en espaces de nature			C'est déjà le cas dans la charte actuelle ?	Les Espaces de nature du Parc du Pilat correspondent à un zonage spécifique au Parc englobant les secteurs à fort intérêt écologique de par la présence et la concentration d'espèces animales, végétales et/ou milieux naturels à enjeu patrimonial.
	100 % de forêts en futaies irrégulières – cf 2.2			Attention au risque incendie, et avoir une gestion des forêts appropriée	
	5 % de forêt en libre évolution	Zéro pesticide sur tous les espaces : communes, particuliers, agricoles et forestiers		Est-ce vraiment envisageable d'ici 2041 ? Vs Il ne faut pas attendre 2041 ! Plutôt 2030 => Nécessité de définir une feuille de route de sortie des pesticides, avec des échéances La réglementation n'est pas la seule solution, il faut un accompagnement pour trouver les solutions et amener à la conversion	
	100 % des zones humides à protéger strictement				Besoin de connaissances exhaustives préalables
	100 % des milieux naturels à conserver				Milieux naturels = forêts, prairies naturelles, pelouses, landes, zones humides, zones rocheuses Sont exclus : boisements monospécifiques, cultures, bâtis
			(Re) Planter des haies		
			Coordonner la lutte contre les Espèces exotiques envahissantes		
			Les continuités écologiques préservées, maintenues et renforcées	Faire le lien avec les villes portes	
	100 % de forêts en gestion durable (cf les labels existants ou à créer?)				
			La chasse ? Elargi à : concilier les multiusages du territoire et biodiversité		
			Intégrer les zones de captage dans les surfaces de protection forte		
		Protéger les zones non-productives, à faible intérêt économique, pour accroître les surfaces en protection forte (comme les chirats)		Ne pas se restreindre la possibilité de protection aux espaces non productifs	Attention à la politique du chiffre, pas forcément efficace
			Placer la préservation de la biodiversité en priorité !		
			Faire des AOP des outils de préservation de la biodiversité et des paysages (en introduisant des clauses particulières dans les cahiers des charges)	Les zonages AOP pourraient être considérées comme des zones de protection fortes, au titre de la SAP	Nécessité de modifier en profondeur les cahiers des charges des AOP



# ORIENTATION 3

## Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux

19 personnes ont contribué à définir des ambitions relatives à cette orientation.

### Forêts :

- Dimension paysagère
- Éviter la monoculture → diversifier les essences pour la résilience
- Préserver la forêt, modalités d'exploitation. Comment les pratiques ne la fragilisent pas // vulnérabilité
- Forêts publiques et gestion
- Érosion des sols ↔ résilience
- Forêt et économie → quelle production de bois, quel usage ??? construction – bois énergie
- **Développer l'agro foresterie → une ambition à définir**
  
- Une sylviculture sans pesticide
- Mélanges d'essences adaptés par la gestion // climat
- Forêt et paysages : les 2 dispositions se répondent
- ? comité scientifique / INRAE... appui de la recherche pour le choix de essences
- Sensibilisation à la multifonctionnalité / connaissance. Comprendre que la forêt ce n'est pas que des arbres. Parler aussi de propriété forestière. La forêt n'est pas un bien commun
- Protection vis à vis de feux (résilience), lutte contre les risques d'incendie
- Créer un espace de dialogue
- Valorisation économique – filière bois
- Faire évoluer les pratiques des métiers de la forêt → plus doux, transition métier/outil
- Dispositif empreinte carbone : comment gérer et profiter des plantations de compensation ?

### Agriculture :

- Modèle agricole → développer la culture du chanvre (moins d'eau, de produits phyto)
- Identifier, faciliter les filières porteuses, résilientes, nouvelles
- Décourager les installations non résilientes
- Thème du sol vivant à travailler en priorité (sans sol pas de production)
- Une agriculture diversifiée (filières) avec écosystèmes (haies, élevage...)
- Foncier agricole 150 % de la SAU pour servir l'alimentation du territoire (circuits courts)
- Tendre vers une sécurité sociale de l'alimentation
  
- Lien avec l'énergie (serre...) : des exploitations plus autonomes en énergie
- Que les exploitations agricoles s'adaptent 70 % des surfaces dédiées à l'élevage
- Élevage → pas de ferme 1 000 vaches !!!
- Zéro pneus ! Zéro plastique
- Aide à l'accompagnement au changement de pratiques
- Scénario après 2050... les politiques publiques ne suivent pas
- Alimentation :
  - reconnecter alimentation et production
  - filière courte avec les moyennes et grandes distributions
- Eau : réduire la dépendance énergétique

## Tourisme :

- Mobilité touristique décarbonnée
  - promouvoir le tourisme de proximité (Lyon, Valence, St Étienne...)
  - des séjours sans voiture
- Énergie : source/production – sobriété, maîtrise, prod
- Hébergement :
  - renforcement de l'offre d'hébergement
  - point de tension : objectif 6 000 lits (contre 4 000 aujourd'hui) mais attention :
    - à la taille des structures : pas de grosse structure
    - atypique : pas n'importe quoi
    - situation
  - accessibilité : handicap, social
- Surfréquentation :
  - sites à réguler → mobilité, impact sur les milieux, fragilisation, conflits d'usage
- Accessibilité et gratuité de l'accès à maintenir – affirmer l'accessibilité (tourisme social)
- Adaptation de l'offre au réchauffement climatique
  
- Si moins de déplacement – en 2041, quels touristes ?
- Venir dans le Pilat, accueillir des touristes via modes doux (voies cyclables)
- Hébergement :
  - demande en hébergement de groupes / famille
  - manque de capacité
  - promouvoir des types d'hébergement plus professionnels (retombées économiques)
- Sites emblématiques = sites vitrines
- Déplacements : circuits, itinéraires clé en main (23-33)
- Eau - baignade : une demande, quelles réponses face au manque d'eau notamment

## Activités économiques :

- Adapter les dispositifs
- Territoire 0 chômeur ↔ mobilisation des savoir faire et compétences
- Augmenter le nombre d'emplois
- Il n'y a plus de « déchet » mais valorisation :
  - recyclerie
  - compostage
  - réparation
- Valoriser les Low tech – durable
  
- Quels sont les savoir-faire et ressources propres : inventaires
- Ressources nouvelles : identifier les ressources, les savoir-faire (nouvelle offre)
- Moulinage – scierie → pratique (bricolage)
- « délocalisable » pose question
- Fondé sur les ressources locales (économie circulaire)
- On connaît ce que produisent les entreprises, pas leurs besoins en matière première
- Permettre des rencontres entre entreprises dans les ZA
- Sortir du silo – vers de la transversalité
- Inciter les entreprises à faire des bilans carbone
- Créer un pôle d'excellence sur une filière (bois ?), centre de recherche...
- Expérimentation : plus d'actionnariat privé
- Favoriser l'émergence d'action éco-citoyenne

Tableaux des ambitions formulées : voir ci-après

ORIENTATION 3 : Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux					
Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
3.1	100 % des nouveaux peuplements (réglements de boisement) - 0 phyto - diversifiés - adaptés au dérèglement climatique (très peu d'eau)				<b>100 % des plantations zéro phyto et diversifiées (à minima 3 essences)</b>  <b>90 % des peuplements forestiers gérés en irrégulier avec un mélange d'essences</b>
3.1	60 % des parcelles forestières engagées dans un plan de gestion				Aujourd'hui 24 % des parcelles sous document de gestion durable / à voir
3.1	100 % des forêts anciennes préservées (pas uniquement anciennes)				<b>100 % des forêts anciennes</b> (continuité du couvert boisé depuis plus de 200 ans) <b>gérées en irrégulier et zéro défrichement</b>
3.1	100 % des forêts sans pesticide avec un label Pilat				redondant avec la ligne 1
3.1	100 % des forêts avec un mélange d'essences pour une meilleure résilience				redondant avec ligne 1
3.1	100 % des collégiens reçoivent une information sur la forêt				Partager, diffuser les connaissances sur la forêt et sa multifonctionnalité / voire attirer vers les métiers de la forêt et du bois – Est-ce une ambition ? - voir dans l'orientation de carole ou en mode de faire
3.1	Que tous les usagers de la forêt puissent avoir une information sur la multifonctionnalité				
3.1	100 % des ETF ont des pratiques durables (économiques, environnementales et sociales)				Il y a les ETF manuels et les mécanisés / il faut que la filière soit « durable » – Est-ce une ambition ? - L'ambition c'est une filière de qualité - en mode de faire
3.1	100 % des forêts labellisées PEFC				(la labellisation est payante et il existe d'autres labels type FSC)
3.1	100 % de ma forêt est sécurisée face au risque d'incendie				le risque 0 n'existe pas.

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
3.1	Les observatoires (grande faune, biodiversité...) à maintenir et valoriser				plutôt un moyen mais ne faut-il pas se définir une ambition de cohabitation des espèces usagères et des usages
3.1	% de bois local dans les constructions (publiques) du territoire par la structuration d'une filière « circuit court »				<b>Structuration d'une filière forêt bois complète sur le territoire</b> (100 % du bois local transformé sur le territoire, 50 % du bois des constructions publiques d'origine pilatoise, +10 % de bûcherons manuels, valorisation des feuillus)
3.2	100 % des installations agricoles dans des modèles résilients adaptés au territoire				pas suffisamment précis et non mesurable
3.2	90 % des exploitations engagées dans une démarche SOL VIVANT				pas suffisamment précis et non mesurable
3.2	150 % de la SAU pour garantir une alimentation territoriale	déjà 100 % c'est beaucoup ! - 2ème atelier 100 %			Proposition : 100 % de la SAU de 2020 préservée
3.2	100 % en agriculture bio				100 % des exploitations engagées dans une certification environnementale
3.2	0 pesticide				Trop stigmatisant à l'heure actuelle. Approche partielle de l'activité agricole/ Si on affiche trop vite cet objectif, cela crispe plus que cela ne nous aide !!! A discuter avec les élus
3.2			Que tous les agriculteurs accèdent à un accompagnement via un bilan carbone de l'exploitation		
3.2	( 150 % ) nombre d'exploitation + typologie à taille humaine et économiquement viable				Maintenir 100 % des emplois agricoles
3.2			Réduire la dépendance à l'eau et au pétrole dans nos modes de pratiques		

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
3.2	100 % des exploitations engagées vers des pratiques plus résilientes (usage de l'eau, de l'énergie, mode de production, social...)				100 % des exploitations engagées dans une certification environnementale
3.2	Augmenter le nombre d'AOP sur le territoire				Il serait bien de diversifier la ferme Pilat // 2/3 des exploitations pratiquant la valorisation et la diversification (indicateur RGA mais pas très satisfaisant)
3.3	Création de 5 hébergements de groupe répartis sur le territoire				
3.3	100 % des adhérents aux Offices de tourisme s'engagent dans le système de réservation « Pilat » structures partenaires du Parc engagé pour limiter l'impact environnemental (eau, énergie...)				
3.3	100 % des hébergements avec un label écologique				
3.3	Créer une route touristique du Pilat sur l'ensemble du périmètre sur le patrimoine				
3.3	Pour chaque offre touristique, une alternative sans ma voiture				
3.3	100 % des adhérents aux structures partenaires du Parc engagé pour limiter l'impact environnemental (eau, énergie...)				
3.3	50 % de lits touristiques adaptés aux enjeux du territoire				
3.4	+ de 50 % des emplois sur le territoire				
3.4	75 % des actifs du territoire travaillent sur le territoire				
3.4	100 % des déchets valorisés				

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
3.4	une ressource pour 10 communes				
3.4	100 % des entreprises du territoire ont réalisé un bilan carbone				
3.4	100 % des entreprises complètent une base de données intrants et produits				
3.4	Au moins un pôle d'excellence dans une filière donnée avec un souci de préservation écologique (exemplarité)				
3.4	Favoriser l'émergence d'activités économiques collectives et solidaires				

# ORIENTATION 4

## Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources

21 personnes ont contribué à définir des ambitions relatives à cette orientation.

### 4.1

- « Afficher l'objectif ZAN mais ne pas le tenir car c'est impossible »
- le territoire a peu de gisements de renaturation
  - l'enjeu est de garder un potentiel de développement
  - vrai enjeu de réinvestir les fonciers puisque l'on préserve déjà le foncier agricole et naturel
- La question de l'échelle à laquelle décliner les objectifs ZAN pour élaborer une trajectoire et la position à adopter vis à vis de la compensation foncière (renaturation) restent sans réponse.

### 4.1.1

- Les stratégies foncières doivent se décliner à l'échelle des EPCI
- Objectif :
  - Définir un % de logements créés sur du foncier en maîtrise foncière publique (→ baux emphytéotiques)
- Ne pas afficher la volonté de réaliser des PLUiH sur toutes les EPCI car ces démarches (PLU + PLH combinés) sont trop complexes à élaboration mais aussi d'un point de vue opérationnel pour la mise en œuvre.
- Les participants de la CCPR ne souhaitent pas que soit affiché l'objectif de renforcer les démarches de planification à l'échelle intercommunale → « Ne pas obliger au PLUi »
- pas de friche économique pour renaturation dans CCPR
- les communes à proximité des centres urbains n'ont pas de problème d'attractivité
- Pas de priorité territoriale → renouvellement dans tous les centres anciens

### 4.1.2

- Objectif de 50 % du Territoire en PAEN en 2041
- Nouvel objectif proposé : 1 stratégie foncière agricole par EPCI en 2041

### 4.2.1

- problème de moyens des communes
- Propositions d'objectifs :
  - 1 commerce multi-service par bourg
    - groupe 2 : OK pour maintenir l'objectif mais attention : ne pas s'enfermer dans multi-service un peu réducteur, cela peut prendre d'autres formes (ex : tiers-lieu)
  - préservation de 100 % des linéaires commerciaux existants ou potentiels (soit y compris rdc commerciaux non actuellement occupé)

### 4.2.2

- objectif :
  - Groupe 1 : 1 secteur requalifié par commune en 2041 + base commerces inoccupés
  - plus de 1 quartier requalifié par EPCI
    - 1 AOP thématique requalifiante par PLU
- favoriser les démarches collectives éco

### 4.2.3

- Attention : s'ancrer à la dynamique stéphanoise autour du design est intéressant mais nécessité de mieux définir la notion de design
- Attention au mot « esthétique » → peut être est-ce une question d'harmonie => définition à partager
- Ajouter : le Parc, moteur dans la coordination de l'ingénierie pour préserver la qualité paysagère et urbaine
- Mettre en place un réseau de compétences (urbanisme, architecture, paysage, ADS, VRD, ...) pour accompagner les communes
- Objectifs :

- 100 % des places de village « îlots de fraîcheur et convivialité » : tous les participants approuvent +++
- 1 place « îlots de fraîcheur et convivialité » par village ou (à trancher :)
  - 1 îlot de fraîcheur à moins de 500 m par hab
  - 1 îlot à moins de 300m de chaque habitation
 => revoir la formulation de la proposition « Identifier au moins un îlot de fraîcheur par tranche de 300 habitants pour les villages et pour 200 habitants dans les bourg-centres et les villes »
- 100 % de système de gestion alternative des eaux pluviales dans les opérations urbaines nouvelles => objectif 0 tuyaux : OK
- 100 % d'opérations de réhabilitation des zones d'activités économiques

#### 4.3.1

- Objectif :
  - Au moins 1 lieu de vie basé sur l'entraide et la solidarité (sur le modèle du béguinage) pour 100 logements créés à l'échelle du massif
    - => OK pour la notion et le développement de lieux basés sur la notion de « béguinage » pour répondre aux besoins et à la variété des ménages et à l'amélioration du parcours résidentiel en les développant en priorité dans les villages avec 1 minimum de score d'intensité urbaine.
      - y intégrer la question de besoins de travailleurs saisonniers
      - Attention : pas forcément des constructions neuves
  - => parfois « 1 pour 100 log créés... » paraît trop ambitieux et inatteignable parfois « 1 % des logements créés ... » paraît bien trop peu = Prb de formulation et réel sujet à trancher ?
- Promouvoir mais aussi encadrer le nouvelles formes d'habitat
  - Attention : les HLL doivent rester possibles que dans les zones de loisir sinon c'est ingérable pour les maires (pb d'eau, de déplacement ...)

#### 4.3.2.

- Objectif : 100 % des rénovations seront BBC et HQE à mi-parcours (2032)
  - Réserve quant aux capacités financières des habitants à réhabiliter avec un tel niveau d'ambition.
    - quel accompagnement EPCI pour réhabilitation énergétique et sécurisation alimentation en eau

#### 4.3.3

- Nécessité d'accompagnement des modèles de nouvelles formes d'habitat VS pavillonnaire

#### 4.4.1

- Objectif :
  - 1 modalité proposée : création d'une « instance de médiation urbaine » qui apporterait du contenu, de la méthode et du soutiens aux collectivités qui voudraient favoriser la concertation pour la mise en œuvre de projet d'urbanisme, d'espaces publics ...

#### 4.4.3

- débat sur le développement de points de baignade
  - « Le Pilat n'est pas un territoire avec de l'eau, cela ne peut donc pas être une nouvelle offre touristique à proposer »
  - idée de développement de points d'eaux collectifs plutôt que le développement de piscines individuelles
    - comment encadrer ?

#### 4.4.4

- Développer des plans des gestion des conflits d'usages par groupe de commune plutôt que pour chaque commune (seules les grandes communes pourraient avoir la nécessité de réaliser un plan propre)

### Proposition pour orientation 5

- stratégie voie verte notamment vers les gares
- création d'emploi pour gérer les conflits

Tableaux des ambitions formulées : voir ci-après

**ORIENTATION 4 : Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources**

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
4.1		<p>Afficher l'objectif ZAN en 2041 (obj feuille de route régionale eau, air, climat) mais ne pas forcément l'atteindre côté CCPR</p> <p>Consensus sur :                      - réduire de moitié le rythme de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers d'ici à 2032 (mi-parcours) (par rapport à la consommation des ENAF mesurée entre 2011 et 2020 ;                      - atteindre une absence d'artificialisation nette (ZAN) d'ici 2041 (en adéquation avec la feuille de route eau, air, climat régionale)</p>	<p>Afficher l'objectif ZAN en 2041 (obj feuille de route régionale eau, air, climat) mais ne pas forcément l'atteindre expression élue et technicien CCPR</p>	<p>Pour certains l'objectif doit être atteint le plus vite possible (ex 2030), pour d'autre on peut l'afficher mais en se disant doré déjà qu'on ne pourra pas respecter cet engagement</p> <p>La question de l'échelle à laquelle décliner les objectifs ZAN pour élaborer une trajectoire reste sans réponse.</p> <p>Le territoire a peu de gisements de renaturation et l'enjeu est de garder un potentiel de développement</p> <p>« Vrai enjeu de réinvestir les fonciers puisque l'on préserve déjà le foncier agricole et naturel »</p>	<p>Besoin d'effort de définition mais aussi stratégie politique à définir :                      - Confusion entre ZAN et ne plus construire de neuf                      - Développement VS sobriété foncière</p>
4.1.1			<p>Pas mentionner l'objectif de couverture par des démarches de planification intercommunale (PLUi)</p>	<p>Les stratégies foncières doivent se décliner à l'échelle des EPCI mais leurs périmètres ne sont pas forcément en adéquation avec les bassins de vie.                      =&gt; Travailler à l'échelle d'application de l'objectif et définition peut être une clé de répartition par EPCI sans renvoyer la question à l'échelle intercommunale en perdant l'échelle Parc.</p>	<p>Définition de la <b>trajectoire restant établir</b></p> <p><b>A quelle échelle appliquer le ZAN ?</b>  <small>a</small> (ex : massif + ville-portes, chaque communes, chaque bassin de vie, chaque EPCI ...)</p> <p><b>A quelle échelle penser la désartificialisation ?</b>                      Le massif a-t-il vocation à être un territoire de <b>compensation foncière</b> (de désartificialisation), quelles plus-values, quelles limites ?</p> <p>A la question « <b>Quelles forces et levier du territoire mobiliser pour atteindre l'objectif ?</b> » : pas de réponse car les élus sont un peu tétonnés dans leur réflexion par le bilan comptable et considèrent la construction sur foncier nu comme la principale modalité d'accueil de population.                      =&gt; partager des expériences, se créer une culture commune sur le sujet.</p> <p>La <b>maîtrise foncière par les collectivités</b> pourrait l'elle être étendue au foncier à destination de logement ?</p>
4.1.2	50 % du territoire en PAEN en 2041 1 stratégie foncière agricole par EPCI en 2041				
4.1.3					
4.2.1	Définir un % de logements créés sur du foncier en maîtrise foncière publique (→ baux emphytéotiques)			<p>problème de moyens des communes</p>	<p><b>Quelle répartition pour l'accueil des populations et la production de logement à l'échelle du territoire ?</b> (l'échelle du territoire, des bourgs, des quartiers)</p> <p><b>Réintégrer les activités</b> de services et de commerces dans les centre-bourgs.</p> <p>Mettre la <b>qualité et les performances des espaces publics au cœur des projets de revitalisation</b> des centres-bourgs</p>
	1 commerces multi-service ou tiers-lieux par bourg (si intensité urbaine suffisante)			<p>Ne pas l'imposer aux toutes petites communes où il n'y a pas de tout de commerce et où cela n'aurait pas de sens</p>	<p>1 commerce multi-service ou tiers-lieu par bourg suivant le score calculé d'intensité urbaine</p>

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Echanges entre élus	Commentaire technique
	préservation de 100 % des linéaires commerciaux existants ou potentiel		Est-ce un objectif à inscrire dans la charte ? N'y a-t-il pas un autre indicateur pertinent ?	y compris rdc commerciaux non actuellement occupés Le changement de destination des rdc permet de rendre attractifs des maisons de village sans extérieur mais problème de qualité et d'attractivité des rues avec uniquement des portes de garage en rdc Possibilité d'activer le levier fiscal pour les communes	
4.2.2	1 AOP thématique requalifiante par PLU (communes dans cas PLU)	1 secteur requalifié par commune en 2041 ou au moins 2 quartiers requalifiés par EPCI		problème de moyens des collectivités	Engagement à avoir des EPC pour passer de l'intention et l'encadrement dans les PLU à l'opérationnalité et à l'implication des collectivités en partenariat avec les privés
	Au moins un quartier ou une zone d'activité requalifié par EPCI en 2041				
	Favoriser l'installation d'activités économiques sur certains types de bâtiments (rdc centre-bourg, patrimoine industriel) à des démarches collectives ?		Mettre en place un réseau de compétences (urbanisme, architecture, paysage, ADS, VRD, ...) pour accompagner les communes		
4.2.3				S'ancrer à la dynamique stéphanoise autour du design est intéressant mais nécessité de mieux définir la notion de design. Attention au mot « esthétisme » : préférer harmonie le Parc, moteur dans la coordination de l'ingénierie pour préserver la qualité paysagère et urbaine	Comment garder l'idée de mise en place d'un réseau de compétence et la transformer en ambition ? => 100 % de projet d'envergure (à définir) font l'objet d'un échange au sein du réseau ?
	100 % des places de village labellisées « îlots de fraîcheur et convivialité » en 2041			Échange autour du seuil même si la notion d'îlot de fraîcheur et de convivialité est actée par tous : => 1 place « îlots de fraîcheur et convivialité » par village ou 1 îlot de fraîcheur à moins de 500 m par hab ou 1 îlot à moins de 300m de chaque habitation	
	100 % de système de gestion alternative des eaux pluviales dans les opérations urbaines nouvelles => objectif 0 tuyaux :				<b>Végétaliser et re-perméabiliser les villes et villages</b> en subordonnant tous projets d'aménagement ou de requalification à des critères de désimperméabilisation et de végétalisation et en anticipant leur réversibilité ou leur mutabilité
4.3.1	100 % d'opérations de réhabilitation des zones d'activité économiques Au moins 1 lieu de vie basé sur l'entraide et la solidarité (sur le modèle du béguinage) pour 100 logements créés à l'échelle du massif			OK pour la notion et le développement de lieux basés sur la notion de « béguinage » pour répondre aux besoins et à la variété des ménages et au parcours résidentiel en les développant en priorité dans les villages avec 1 minimum de score d'intensité urbaine. y intégrer la question de besoins de travailleurs saisonniers Attention : pas forcément des constructions neuves	Parfois « 1 pour 100 log créés... » paraît trop ambitieux et inatteignable parfois « 1 % des logements créés ... » paraît bien trop peu => Prb de formulation ? et seuil à trancher
			X % de logements réhabilités par communes en 2030 puis en 2041		A travailler => regarder objectifs inscrits dans les 5 SCOT et PLH
	Promouvoir mais aussi encadrer les nouvelles formes d'habitat			les HLL doivent rester possibles que dans les zones de loisir sinon c'est ingérable pour les maires (pb d'eau, de déplacement...)	Approfondir => voir ce qu'a écrit les Bauges car concernés

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
4.3.2		100 % des rénovations seront BBC et HQE à mi-parcours (2032)	Intégrer la <b>production d'ENR en autoconsommation</b> dans les nouvelles constructions ou réhabilitation → quel accompagnement EPC pour réhabilitation énergétique		Réintégrer dans cette mesure les questions architecturales, matériaux, biosourcés, économique locale du secteur du bâtiment, savoirs-faire ...  <b>Valoriser le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable</b> , le mettre en réseau avec d'autres initiatives locales (médiathèque de la Cité du design, plateformes de réemploi de matériaux ...) et le rendre plus évolutif et itinérant.
			<b>Intégrer le stockage des eaux de pluies</b> et la non utilisation des eaux potables pour les toilettes dans toutes les nouvelles constructions ou réhabilitations		
		<b>Favoriser l'usage du bois local</b> pour des architectures de qualité			La <b>qualité architecturale</b> s'appuie sur trois premiers principes incontournables : La <b>solidité</b> , l' <b>habitabilité</b> , la <b>beauté</b> . La qualité architecturale ne peut se réduire à une réponse technique, mais elle est aussi un levier pour répondre aux quatre enjeux contemporains d' <b>opportunité</b> , la <b>localité</b> , la <b>spécificité</b> et la <b>frugalité</b> .
4.3.3	Nécessité d'accompagnement des modèles de nouvelles formes d'habitat VS pavillonnaire				<b>Redéfinir le processus de production de la maison individuelle par le développement de partenariats avec les acteurs économiques de la construction</b> (Union régionale des constructeurs de maisons individuelles, CAUE, DDT, Ordre des architectes, réseaux d'artisans ...)
4.4.1	création d'un « instance de médiation urbaine »			ce groupe d'acteurs apporterait du contenu, de la méthode et du soutien aux collectivités qui voudraient favoriser la concertation pour la mise en œuvre de projet d'urbanisme, d'espaces publics ... car les communes et les EPCI n'ont pas ces compétences seules	
4.4.2			création d'emploi pour gérer les conflits		
4.4.3	listes des OCP présentée et partagée		stratégie voie verte notamment vers les gares		A travailler
4.4.4	Développer des plans de gestion des conflits d'usage par groupe de commune plutôt que pour chaque commune (seules les grandes communes pourraient avoir la nécessité de réaliser un plan propre)		réaliser des appel à projets	Debat sur le développement de points de baignade « Le Pilat n'est pas un territoire avec de l'eau, cela ne peut donc pas être une nouvelle offre touristique à proposer »  idée de développement de point d'eau collectifs plutôt que le développement de piscines individuelles	A travailler avec les collègues Orientations 1, 2 et 3

# ORIENTATION 5

## Tendre vers une plus grande résilience et une plus grande adaptabilité

21 personnes ont contribué à définir des ambitions relatives à cette orientation.

Remarques formulées :

- une orientation qui pourrait être la première
- parler de sobriété territoriale // introduire dans l'intitulé de l'orientation la contribution du territoire à la lutte contre le dérèglement climatique, à l'atténuation du dérèglement climatique et ne pas parler que d'adaptation, même si dans les mesures on voit bien qu'il en est en effet question d'atténuation
- il serait intéressant de connaître l'emprunte carbone du territoire
- la mesure 5.5 a un statut un peu à part peut-être, elle relève plus de l'organisationnel
- dans la mesure 5.2, il manque la question de l'hydrogène. Oui mais ce n'est pas une énergie, c'est un vecteur énergétique
- dans la mesure 5.4, préciser qu'il est question du bien-être humain ou élargir au bien-être animal
- la disposition « optimisation des flux marchands » n'est pas explicite. Dans le monde de l'entreprise, Optimiser les flux logistiques consiste à optimiser leur gestion afin de supprimer les activités avec peu ou sans valeur ajoutée, source de gaspillage de temps et de ressources pour l'entreprise. Ne s'agit-il pas plutôt de réduire l'impact environnemental des flux marchands ?
- ne pas penser que la voiture électrique est la panacée
- ajouter le risque nucléaire et le lien avec le Rhône (centrale de St Alban-St Maurice dont les réacteurs sont refroidis par le fleuve Rhône d'où l'absence de tour aéroréfrigérante)
- Quid de la centrale nucléaire de St Maurice l'Exil en 2041 / Est-ce à la charte du Parc de se prononcer sur ce sujet ?
- Photovoltaïque : veiller au recyclage vertueux des panneaux
- Méthanisation : veiller à ce que les exploitations agricoles aient une activité agricole avant tout (80 % du CA?) et ne se transforment pas simplement en producteurs d'ENR
- Insister sur l'URGENCE en matière climatique et de biodiversité
- Se caler sur les objectifs européens et de l'accord de Paris et adapter les sous objectifs aux potentialités du territoire, compétences et envies locales

*Tableaux des ambitions formulées : voir ci-après*

ORIENTATION 5 : Tendre vers plus de sobriété et une plus grande résilience territoriale						
Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Ambition proposée non débattue	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
5			100 % sobriété			qu'est ce que cela veut dire ? A quoi se rapporte cette sobriété et qui est concerné ?
5				Conscientiser l'emprunte écologique de chacun		
5.1	100 % des communes dotées d'un plan d'urgence en cas de raréfaction de la ressource en eau				Imaginer des plans mutualisés entre communes	
5.1	100 % des bassins versants dotés d'un Plan de gestion de la ressource en eau				Plusieurs BV en ont déjà un	rajoutons nous d'ici 2030 ?
5.1	100 % des zones humides préservées				On peut s'étonner que ce ne soit pas encore le cas	
5.1	100 % des nouvelles constructions avec un système d'optimisation de l'usage de l'eau potable pour en réduire la consommation					Que dit la loi sur ce sujet ?
5.1				Prendre en compte la disponibilité et les usages de l'eau avant toute nouvelle construction		
5.1	100 % des PLU dotés d'un zonage pluviale				C'est la loi mais toutes les communes ne l'ont pas encore	
5.1	Réduire d'un tiers (ou 25%) nos consommations en eau potable tout utilisateur confondu (soit revenir à une consommation des années 1970)					fixée la consommation point de départ actuelle
5.1	Réduire d'un tiers le prélèvement en eau pour la production agricole			Adapter l'agriculture à renoncer ou à limiter l'irrigation / freiner la culture d'espèces consommatrices en eau (mais notamment)		
5.1	100 % des captages d'eau pour l'adduction d'eau potable équipés de périmètres de protection (immédiat, rapproché et éloigné)				C'est une obligation qui n'est pas respectée	

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Ambition proposée non débattue	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
5.1	Maintenir 100 % des forêts en capacité de préserver la ressource en eau					à localiser
5.1				Expérimenter la restauration des anciennes zones humides (supprimer le drainage par exemple ...)		
5.1	Assurer à 100 % l'épuration des eaux usées des habitations individuelles				C'est normalement une obligation	
5.1			Devenir autonome au moins à 40 % en matière de production d'eau potable			c'est à dire, la nappe fluviale du Rhône est-elle considérer comme extérieure au territoire ?
5.1			Remise en fonctionnement raisonnée des biefs			pour quoi faire ?
5.1	80 % des habitations équipées pour récupérer et réutiliser les eaux pluviales / circuits de récupération des eaux pluviales dans toutes les constructions neuves et réhabilitations				La récupération des eaux pluviales ne doit pas être généralisée	Justification à apporter
5.1	0 % de piscines individuelles / 100 % des piscines nouvellement construites sont écologiques et sont des bassins naturel			freiner la construction de piscine individuelle	Conclusion des débats proposée : a minima il faut privilégier les piscines collectives et écologiques par rapport aux piscines individuelles classiques	
5.1	85 % à 100 % des foyers raccordés au réseau d'eau potable				Conclusion des débats proposée : il faut s'en tenir à la loi en veillant à fournir de l'eau potable pour tous mais pas forcément par le biais de raccordement couteux et dont les travaux peuvent avoir un impact environnement.	
5.1	100 % des cours d'eau de bonne qualité écologique et chimique					

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Ambition proposée non débattue	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
5.1	100 % des écoles sensibilisées aux économies d'eau					
5.1	Aucun cours d'eau interrompu par des aménagements					
5.1	Plus de déséquilibre quantitatif quant à la ressource en eau			Adapter le mode de vie et d'activité économique à l'eau disponible sur le territoire	ressource préservée et utilisation optimisée	
5.1	Pilat = Territoire Zéro Phytosanitaire pour préserver la qualité de l'eau					
5.1	Chaque commune dotée d'un plan de désimperméabilisation à réaliser avant 2041					
5.1		100 % des sources restaurées et entretenues			Pourquoi faudrait-il captées de nouvelles sources d'eau ? Cela ne risque-t-il pas d'avoir une répercussion sur d'autres consommateurs d'eau ?	
5.1		100 % des biefs restaurés			Impact écologique des biefs / continuité écologique ? Et débit réservé ?	
5.1	100 % des nouvelles constructions respectueux du cycle de l'eau et favorisant l'infiltration des eaux de pluie dans les sols					
5.1	100 % de l'eau est réservée à l'alimentation					
5.1	100 % des puits, sources et forages déclarés			Répertorier les sources privées et demander à leur propriétaire de les déclarer		
5.1	100 % des parkings désimperméabilisés					
5.1				limiter l'irrigation intensive en agriculture		
5.1				Expérimenter des cultures sans eau		
5.1	limiter les fuites d'eau en moyenne à 5 % ou 10 % dans les réseaux d'eau potable					

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Ambition proposée non débattue	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
5.1				Pour concilier pénurie d'eau et d'énergie, équiper les barrages industriels existants pour créer des micro centrales	Pas clair, attention loi sur eau. De quel barrage parlons nous ?	
5.1, 5.2, 5.3	100 % des entreprises accompagnées dans leurs usages de l'eau et de l'énergie					plutôt mesure 3 ?
5.2				être capable de mesurer son impact énergétique (particuliers, entreprises, collectivités ...)		
5.2 et 5.3	Réduire de 100 % les émissions de GES					Neutralité carbone dès 2041/ faudrait savoir d'où l'on part
5.2a	40% d'économie d'énergie en 2041			travailler sur les économies d'énergie dans l'habitat (chauffer au juste, isoler ...)	objectif TEPOS Pilat – SEM = 50 % en 2050	Fixer le point de départ, la valeur initiale
5.2a	100 % des nouvelles constructions et 80 %/ 100% des rénovations thermiquement efficaces				pour les nouvelles constructions, c'est une obligation non ?	
5.2a	Réduire de 25 % la consommation énergétique des communes					insuffisant
5.2a	100 % extinction de l'éclairage public (expérimentation zéro éclairage l'été)					
5.2a	Réduire de 25 % la consommation énergétique du territoire					insuffisant
5.2a	Réduire de 50 % la consommation énergétiques des bâtiments					
5.2b	1 projet par commune de production collectif d'énergie renouvelable autoconsommée				Peut-être même insuffisamment ambitieux / la loi Climat et Résilience parle de communauté d'énergie renouvelables et d'opération d'autoconsommation collective	
5.2b	50% d'énergie consommée issue de ressources renouvelables en 2041 (un acteur dit 80%)			Développer l'autoproduction/autoconsommation du photovoltaïque en toiture	objectif TEPOS Pilat – SEM = 70% en 2050 / fixer le point de départ, la valeur initiale	

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Ambition proposée non débattue	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
5.2b			Parc solaire à + de 50 % avec des fermes solaires en versant sud du Parc		La priorité est de développer le solaire sur bâti existant pour préserver les sols agricoles, forestiers et naturels	
5.2b				Bois morcellement des parcelles = gaspillage / centralisation avec des collectivités Etablir un schéma de gestion de la ressource en bois énergie à l'échelle du Parc	En quoi un schéma non prescriptif permettrait d'améliorer la gestion du bois énergie. Pouvons nous dire que le morcellement des parcelles est un problème, cela en est un s'agissant de la gestion mais cela n'en est pas un d'un point de vue écologique.	
5.2b		Développer le photovoltaïque sur les plans d'eau			La priorité est de développer le solaire sur bâti existant pour préserver les sols agricoles, forestiers et naturels et éviter les soucis écologiques	pour que ça fonctionne, il ne faut pas qu'il y ait de grand marnage/ donc cela ne marcherait pas sur les barrages
5.2b	Aucun nouveau bâtiment sans panneaux solaires ou thermiques				Attention recyclage des panneaux/ Attention ABF	Attention voir la RE2020
5.2b	25 % des toitures avec systèmes photovoltaïques ou thermique solaire				Est-ce suffisamment ambitieux – à étudier	
5.2b				systematiser l'installation de dispositif de production d'ENR sur les bâtiments communaux		
5.2b	+10ha/an de solaire PV en ombrière dont parking ...					
5.2b	100 % des parking et autres zones artificialisées hors bourg centre avec panneaux photovoltaïques					
5.2b	100 % des déchetteries avec unité de méthanisation					
5.2b				Optimiser les ouvrages de type barrage existant pour produire de l'électricité		reste à débattre

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Ambition proposée non débattue	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
5.3				une ouverture de la ligne scnf en rive droite du Rhône ouverte aux voyageurs, au plus vite (même avant 2025 non ? )		Avant 2025 ce serait même mieux
5.3				mettre en place des déplacements transversaux à partir des gares et jusqu'aux gares		oui mais à partir de toutes les communes ?
5.3	100% des communes avec deux solutions alternatives à l'autosolisme ouverte à tous			Développer la multimodalité : transport à la demande, autopartage, covoiturage	accepté mais n'apparaît pas réaliste à plusieurs	
5.3	Trouver un mode de gestion des véhicules propres collectifs partagés et autonomes					relève plutôt de la recherche non ?
5.3				accroître le réseau et la cadence des bus régionaux ainsi que la lisibilité des horaires et correspondance rail		
5.3	+ de vélos que de voitures en 2041			sécuriser la circulation cycliste sur les routes existantes	attention le vélo n'est pas adapté à tous (en fonction de sa forme physique notamment)	
5.3				favoriser la production de biogaz pour les déplacements		
5.3	augmenter de 200 % le trafic marchandise sur le Rhône			Développer le transport fluvial sur le Rhône en alternative au transport routier		Est-ce que cet enjeu ne nous dépasserait pas un peu ?
5.3	aucune voiture à moteur thermique d'origine fossile en 2041					
5.3				Barrage de St Pierre de Boeuf – Bac		pas assez clair
5.3				Maillage territorial en bornes de recharge électriques		oui mais il serait bien de privilégier des bornes de recharge dont l'électricité est produite via ENR
5.3	Réduire de 50 % notre consommation énergétique liée au déplacement privé					
5.3				vérifier et développer l'utilisation des bus, réapprendre à la population à s'en servir		

Mesure ou disposition	Ambition plutôt partagée	Ambition plutôt pas partagée	Ambition proposée non débattue	Proposition formulée ne relevant pas d'une ambition	Échanges entre élus	Commentaire technique
5.3			+ 10 km/an de voie en modes doux			
5.3	En 2041, transport collectif partout avec navette autonome programmable					Un peu trop futuriste
5.3				Développer des solutions d'appli mobile pour favoriser le covoiturage		
5.3				Avoir des systèmes multimodaux de transport intégrés		
5.3				Développer les espaces de coworking		
5.4b	Un Pilat Indice Bonheur de 90 (sur 100)			Poursuivre le calcul du Pilat indice Bonheur		PIB 2014 = 83 PIB 2020 = 84,49
5.4a	100 % des communes disposant d'un dispositif d'information et de prévention des risques régulièrement mis à jour				Normalement chaque commune à un Plan Communal de Secours	
5.5	1 projet par an avec des écoles/universités (niveau master 1 ou master 2)					
5.5				Initier et promouvoir les idées innovantes / Aboutir dans les recherches		
5.5	1 projet de recherche dans chaque EPCI par mandat électoral					
5.5				Etre territoire de mutualisation de la recherche / Faire remonter toutes les initiatives de recherches et les valoriser		



## Recueil des prises de parole

### Atelier de 14h

Bernard ETLICHER, Vice-Président du Conseil scientifique du Parc

*« Ce qui m'étonne le plus c'est de ne pas avoir trace de la problématique de l'extension du Parc. Les questions qu'on se pose constituent une suite logique de ce qui a été fait mais dans la perspective de l'agrandissement, on ne voit pas les objectifs et projets dans les domaines du patrimoine par exemple. On peut avoir quelque chose de spécifique pour ce territoire moins connu. Je m'étonne qu'il n'y ait pas une sorte de remise à niveau des actions spécifiques sur ces secteurs, intégration d'une disposition spécifique dans les mesures »*

Jean LAVALLEZ, Conseiller scientifique du Parc

*« La formulation de l'orientation 5 : « plus grande résilience et plus grande adaptabilité », on a une forte responsabilité à agir sur les causes du dérèglement climatique. J'attendrai que le Parc ait une politique forte concernant la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. On retrouve tout ça dans les actions, mais on ne le lit pas si l'on s'attarde sur les seuls intitulés de l'orientation. »*

Leila BERNARD, élue de la Commune de Pélussin

*« La dernière orientation mériterait d'occuper la première place. »*

Charles ZILLIOX, Président du Parc

*« Tout le reste dépend de la première orientation, si on n'a pas un sentiment d'appartenance au territoire et si l'on ne partage pas le projet de territoire, on ne pourra pas avoir les autres orientations. La nécessité, c'est de partager la Charte dans les communes »*

Jean LAVALLEZ

*« L'urgence écologique pourrait ressortir encore plus dans la formulation de la charte. Elle pourrait être affirmée en tant que telle et avoir des conséquences sur la temporalité »*

Leila BERNARD, élue de la Commune de Pélussin

*« La lecture du rapport du GIEC par tous aurait pu nous permettre d'avoir plus conscience de cette urgence climatique »*

### Atelier de 18h

Didier GRAILLOT, Conseiller scientifique du Parc du Pilat

*« Vous êtes super au niveau de l'organisation et de la méthode, mais on ne sait pas ce qui s'est dit dans les autres tables, on aura le compte rendu. Pour la charte j'ai mis plutôt oui, car je pense qu'on peut avoir confiance et qu'il y a un gros travail »*

Gilles CIBERT, Maire de Saint-Julien-Molhesabate

*« Ce que je retiens, c'est que les ambitions sont élevées, je me demande comment les rendre appropriables par la population et comment faire que la population adhère, c'est notre gros défi »*



## Analyse rapide des travaux effectués par l'équipe technique du Parc

A noter que l'exercice de spatialisation n'a pas pu être réalisé car trop complexe, surtout dans le temps imparti. Il aurait également nécessité une bonne connaissance du territoire par tous.

Orientation n°1 :

- la notion de communs territoriaux n'est pas comprise par tous.
- le sol comme bien commun ne va pas de soi : question de la propriété privée
- sur la question du patrimoine, les propos échangés manquent encore d'ambition. Il a été assez peu question de redonner un usage à ce patrimoine autre que celui de « faire joli ». La vision du patrimoine est sans doute trop figée.
- Il est souvent évoqué « un label Parc » qui viendrait certifier qu'une action portée par une collectivité, un privé est « vertueuse », ce qui conduirait le Syndicat mixte du Parc à communiquer sur ce qui se fait plutôt que faire, et de ce fait à se positionner en juge du bon et du mauvais. Est-ce un positionnement acceptable ?

Orientation n°2 :

- la chasse est un sujet à traiter au regard notamment des attentes de l'État dans le cadre de la gestion de l'équilibre sylvo-cynégétique envisagé dans l'orientation 3 mais aussi dans la gestion des conflits d'usages envisagée dans l'orientation 4
- Les espèces exotiques envahissantes sont un sujet à traiter d'avantage dans l'orientation 5 concernant la partie risque ou dans la partie de l'orientation 2 concernant les services rendus par la nature.

Orientation n°3 :

- Des ambitions qui peuvent nous mettre en difficulté vis-à-vis des partenaires avec lesquels nous travaillons dans une démarche d'amélioration continue : notamment l'objectif 0 pesticide. Le terme pesticide doit être précisé. A titre d'exemple des pesticides sont utilisées en agriculture biologique : Vingt-six substances sont autorisées, toutes devant être issues ou dérivées de substances naturelles.
- Des enjeux à nuancer sur la surfréquentation touristique.
- Si elle est à traiter spécifiquement, c'est dans l'orientation 3 que sera évoquée la question des carrières de roches massives.

Orientation n°4 :

- S'agissant du Zéro artificialisation nette et la mise en place de stratégie foncière : un travail plus spécifique reste à conduire. Le Pilat doit-il être un territoire de compensation ou non ? Ce débat reste à trancher. Quelles sont nos capacités d'accueil au-delà du renouvellement des populations ?
- Nouvelles formes d'habitat : Même si il y a un consensus pour encadrer strictement le développement de ces nouvelles formes, nous devons encore nous poser des questions sur le réemploi du bâti (et des matériaux), l'habitat réversible, le parcours résidentiel ...
- Sur la réhabilitation du bâti, le manque de moyens financiers ne permet pas aux participants de se projeter sur un objectif ambitieux.

Orientation n°5 :

- La question des lieux de baignades a été débattue dans l'orientation 4 comme dans l'orientation 5. Le consensus porte sur la nécessité de privilégier les piscines collectives et écologiques par rapport aux piscines individuelles classiques.
- Il y a nécessité de revoir les ambitions du territoire au regard des objectifs nationaux et européens en matière de transition climatique et énergétique.
- Se pose aussi la question de revoir l'intitulé de l'orientation pour introduire la question de la contribution du territoire à la lutte contre le dérèglement climatique, l'atténuation des changements climatiques.



## Pour rappel

# Plan de la future charte distribué en début de séance

## ORIENTATION 1 / Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire.



*Comment connecter les habitants autour d'un même sentiment d'appartenance au territoire et élaborer collectivement un récit commun ? Comment les habitants peuvent-ils participer à mettre en œuvre les orientations et projets du territoire ?*

*Comment développer les connexions entre les villes et la campagne, entre les territoires, entre les acteurs publics et privés ?*

*Comment s'assurer d'une application optimale des préconisations de la Charte du Parc ?*

### **Mesure 1.1 - Favoriser l'appropriation et la diffusion d'une culture commune**

- Par une éducation au territoire « impliquante » pour tous, à tous les âges de la vie
- Par l'implication de citoyens dans la gouvernance
- Par l'adhésion de tous au Parc en tant que territoire et en tant que projet commun
- Par la mobilisation de l'action culturelle et l'approche sensible

### **Mesure 1.2 - Considérer les patrimoines comme ressources territoriales**

- Par la production et le partage de la connaissance des patrimoines naturels, culturels et paysagers
- Par la valorisation des patrimoines du Pilat

### **Mesure 1.3 - Soutenir les initiatives favorisant la cohésion, la solidarité, la créativité et les transitions**

- Par le soutien aux initiatives collectives
- Par la création de liens intra et extraterritoriaux : la coopération, la mise en réseaux
- Par l'identification et la préservation des biens communs territoriaux
- Par le renforcement de la réciprocité villes-campagnes

# ORIENTATION 2 : Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire



*Comment protéger la biodiversité, reconnaître et valoriser les services rendus par les écosystèmes naturels ?*

*Comment développer la qualité paysagère du territoire ?*

## **Mesure 2.1 – Protéger, restaurer et gérer durablement les espaces naturels**

- Par l'accroissement des aires de protection forte
- Par l'augmentation de la naturalité du territoire
- Par la préservation, la restauration et le renforcement des connectivités écologiques jusqu'au cœur des villes et des villages

## **Mesure 2.2 - Anticiper, guider et maîtriser l'évolution paysagère du Pilat**

- Par la maîtrise de la transition des paysages vers des paysages de qualité résilients et (re)sources pour l'attractivité résidentielle, touristique et économique
- Par le maintien des structures et motifs paysagers propres à chaque entité, des spécificités des sites emblématiques mais aussi des paysages quotidiens
- Par un contrôle coordonné des infrastructures et de la publicité dans les espaces emblématiques comme ordinaires

## **Mesure 2.3 - Faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité et de paysage dans tous les projets et activités**

- Par l'application itérative de la séquence Justifier, Éviter, Réduire (voire Compenser) les impacts écologiques et paysagers des actions humaines
- Par la reconnaissance des services rendus par la nature
- Par une ambition renforcée pour la qualité paysagère, environnementale et d'usages dans toutes les opérations d'aménagements ou de gestion des espaces urbains, agricoles, naturels et forestiers

# ORIENTATION 3 :

## Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux



*Comment sortir du clivage écologie et économie ?*

### **Mesure 3.1 - Accélérer les transformations du monde sylvicole face au dérèglement climatique**

- Par l'amélioration de la résilience des peuplements forestiers
- Par une gestion multifonctionnelle de la forêt

### **Mesure 3.2 – Maintenir et développer une agriculture de qualité diversifiée**

- Par l'appui à la transition des exploitations agricoles existantes vers des systèmes de production plus résilients
- Par l'aide à l'installation d'agriculteurs sur des modèles adaptés aux évolutions climatiques

### **Mesure 3.3 – Développer une économie éco-touristique génératrice d'emploi**

- Par une offre diversifiée, répartie sur le territoire et en lien avec les ressources naturelles, patrimoniales et paysagères du territoire et avec l'externe
- Par l'amélioration des conditions d'accueil et de déplacements
- Par une promotion mutualisée de la Destination Pilat

### **Mesure 3.4 . Favoriser l'émergence d'activités soutenables fondées sur les ressources locales et créatrices d'emplois non délocalisables**

- Par la mobilisation des savoir-faire et compétences locales
- Par une sobriété dans le recours aux ressources naturelles non renouvelables et aux intrants chimiques
- Par un accompagnement à l'innovation et à l'hybridation des activités
- Par l'appui à l'entrepreneuriat et l'ouverture du territoire à des activités atypiques
- Par l'encouragement à une consommation au plus près des lieux de production

# ORIENTATION 4 : Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources



*Comment rester hospitalier dans des conditions pérennes en préservant les ressources et patrimoines et en limitant les conflits d'usage ?*

*Comment articuler la renaturation des villes et l'urbanisation des campagnes ?*

## **Mesure 4.1 - Contenir l'artificialisation des sols**

- Par le développement de stratégies foncières adaptées à chacun des bassins de vie, garantant de la préservation à long terme de la ressource foncière à l'échelle du massif
- Par l'appui au dynamisme agricole et sylvicole pour préserver et reconquérir les espaces agricoles et forestiers
- Par un développement des villes, bourg-centres et villages en adéquation avec les ressources et les intensités urbaines en place

## **Mesure 4.2 - Impulser un aménagement ambitieux, multifonctionnel et résilient des villes et des villages**

- Par la revitalisation des centres bourgs
- Par la requalification des tissus urbains patrimoniaux ou non, résidentiels ou économiques
- Par la réintroduction de l'esthétisme et des qualités environnementales et d'usage dans les aménagements, les paysages et en urbanisme

## **Mesure 4.3 - Développer une politique de l'habitabilité adaptée aux évolutions de la société**

- Par la diversification et l'évolutivité des formes d'habitat permettant une mixité sociale et générationnelle et offrant des solutions de logement adaptées à toutes les étapes de la vie
- Par l'amélioration de la qualité environnementale des rénovations et constructions publiques et privées
- Par une qualité architecturale en harmonie avec les typo-morphologies locales et renforçant l'identité architecturale du Pilat

## **Mesure 4.4 - Limiter les conflits d'usage**

- Par le développement d'une culture de la médiation
- Par l'aménagement de l'espace, la recomposition et la valorisation des franges agro-urbaines de transitions
- Par la gestion de la fréquentation touristique
- Par l'anticipation des nouveaux usages du territoire

# ORIENTATION 5 : Tendre vers une plus grande résilience et une plus grande adaptabilité



*Comment accélérer la transition du Pilat vers un modèle de société et d'économie plus durable ?*

*Comment s'assurer une capacité à agir sur les enjeux de l'avenir ?*

*Un Pilat naturellement résilient*

## **Mesure 5.1 – Préserver et partager la ressource en eau**

- Par une gestion concertée et raisonnée de l'accès à l'eau de qualité pour tous
- Par l'incitation forte à économiser la ressource en eau
- Par une préservation et une renaturation des cours d'eau et des milieux et paysages associés

## **Mesure 5.2 – Contribuer au défi énergétique**

- Par la généralisation et la massification des économies d'énergie
- Par le développement des énergies renouvelables maîtrisé localement et adapté aux spécificités du territoire

## **Mesure 5.3 - Se tourner résolument vers des modes de déplacement et de transport plus durables**

- Par l'incitation à une réflexion de tous sur la manière de se déplacer ou de ne pas se déplacer
- Par le développement d'une offre alternative à la voiture
- Par la réduction des impacts négatifs de l'usage de la voiture
- Par une optimisation des flux marchands

## **Mesure 5.4. - Améliorer la résorption et la prévention des risques et des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé**

- Par la mutualisation des réflexions et des moyens pour accroître les actions de prévention ou de lutte contre les risques et pollutions
- Par une recherche d'amélioration du bien-être dans les différents projets

## **Mesure 5.5 – Innover pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain**

- Par l'organisation de temps collectif de réflexion prospective
- Par la réalisation d'une action de veille sur les innovations
- Par le soutien à l'expérimentation
- Par la promotion du Pilat en tant que territoire de recherche